



## Conseil municipal d'Ottawa

Le 8 avril 2026

**Suite à donner aux éléments approuvés par les comités en vertu des pouvoirs qui leur sont délégués**

---

### **Comité de révision**

Voici, à titre d'information, la liste des éléments que le Comité de révision a examiné en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, à sa réunion du 10 mars 2026.

Direction générale des services d'infrastructure et d'eau

Travaux d'utilité publique – Prolongement de l'égout sanitaire de la place Taunton

Dossier : ACS2026-IWS-AM-0005 - Beacon Hill-Cyrville (11)

Le Bureau du greffe municipal a reçu, versé à ses dossiers et distribué aux membres du Comité une lettre datée du 10 mars 2026 de Joyce MacKenzie.

### **Motion n° CDR 2026-02-01**

Proposée par D. Brown

**ATTENDU QU'en octobre 2023, le Conseil a approuvé (ACS2023-IWS-AM-0003) le projet d'amélioration locale et la répartition des redevances de recouvrement connexes, et a adopté le règlement d'autorisation, soit le Règlement n° 2023-460; et**

**ATTENDU QUE le Comité de révision s'est réuni le 20 février 2026 et a reporté ce point au 10 mars 2026 afin que le Conseil examine la prolongation de la période de redevances extraordinaires de 10 à 20 ans, comme l'ont demandé les propriétaires touchés; et**

**ATTENDU QU'à sa réunion du 25 février 2026, le Conseil a approuvé la prolongation de la période de redevances extraordinaires à 20 ans pour le prolongement de l'égout sanitaire de la place Taunton; et**

**ATTENDU QUE les pouvoirs du Comité de révision des projets d'amélioration locale sont énoncés dans le Règlement de l'Ontario 586/06 pris en application de la *Loi de 2001 sur les municipalités*, que le Comité doit examiner les objections des propriétaires touchés et déterminer si des ajustements sont nécessaires**

conformément au Règlement, et qu'après que le Comité aura approuvé le rôle d'évaluation pour l'amélioration locale, le Conseil pourra adopter un règlement municipal imposant des redevances aux propriétaires touchés; et

**ATTENDU QUE** le rôle d'évaluation spécial pour le prolongement de l'égout sanitaire de la place Taunton a été revu suivant l'approbation, par le Conseil, de la période de redevances extraordinaires de 20 ans;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE** le Comité de révision reçoive et approuve le nouveau rôle d'évaluation spécial pour aménagements locaux pour le prolongement de l'égout sanitaire de la place Taunton, tel que présenté dans le rapport, dans sa version modifiée suivant l'approbation de la période de redevances extraordinaires de 20 ans par le Conseil, après les délibérations sur les objections écrites soumises par les propriétaires touchés.

**Adopté**

### **Comité du transport en commun**

Voici, à titre d'information, la liste des éléments que le Comité du transport en commun a examiné en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, à sa réunion du 12 mars 2026.

Motion – R. Brockington, conseiller – Mise en œuvre d'un protocole de communication

Dossier : ACS2026-OCC-CCS-0015 - À l'échelle de la ville

Au terme des délibérations, Pat Scrimgeour, directeur, Systèmes-clients et Planification du transport en commun, répond aux questions du Comité, et une légère modification proposée par la conseillère M. Carr est ADOPTÉE. La motion est ADOPTÉE DANS SA VERSION MODIFIÉE.

### **Motion**

**Que le Comité du transport en commun recommande au personnel d'OC**

**Transpo:**

1. **de mettre en place un protocole de communication suivi et normalisé, en utilisant les outils et ressources déjà en place, pour compléter les rapports et informer tous les bureaux des conseillères et conseillers :**
  - a. **des annulations de trajets temporaires ou planifiées s'inscrivant dans des ajustements de service, des modifications du service d'hiver ou des tendances récurrentes en matière de fiabilité;**
  - b. **des problèmes de fiabilité récurrents touchant les circuits;**

- c. **des ajustements d'horaire importants aux répercussions attendues pour les usagères et usagers, pour pouvoir en informer les résidentes et résidents et leur venir en aide;**
  - d. **des problèmes technologiques connus;**
2. **de faire rapport au Comité du transport en commun sur la façon dont l'information en temps réel sur le service est gérée, notamment :**
- a. **la communication des annulations de dernière minute dans les systèmes d'information en temps réel, y compris ce qui déclenche les mises à jour et les endroits où des retards se produisent;**
  - b. **les améliorations en cours pour garantir que les outils en temps réel rendent compte des changements de service le plus tôt et le plus exactement possible;**
  - c. **la communication proactive aux usagères et usagers de trajets particuliers au sujet des annulations temporaires qui sont introduites, prolongées ou réévaluées;**
3. **de consigner leurs procédures de prise de décisions sur l'annulation des circuits.**

**Adopté en version modifiée**

### **Comité de l'infrastructure et des travaux publics**

Voici, à titre d'information, la liste des éléments que le Comité de l'infrastructure et des travaux publics a examiné en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, à sa réunion du 30 mars 2026.

#### **Mise à jour de la Politique sur les zones de limitation de vitesse**

Proposé par la conseillère L. Johnson

#### **Motion n° CITP 2026-25-10**

***Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée aujourd'hui cette motion pour permettre de faire rapport en temps opportun au Comité en avril.***

**Adopté**

Proposé par la conseillère L. Johnson

**Motion n° CITP 2026-25-11**

**ATTENDU QUE** le Conseil a approuvé le Plan d'action en sécurité routière de 2024 – Plan de mise en œuvre, qui incluait un examen et une mise à jour de la Politique sur les zones de limitation de vitesse de la Ville comme faisant partie de ses résultats;

**ATTENDU QUE** les excès de vitesse et la conduite dangereuse continuent de préoccuper grandement la communauté;

**ATTENDU QUE** des usagers de la route vulnérables, dont des piétons et des cyclistes, ont été récemment frappés par des véhicules dans des quartiers résidentiels;

**ATTENDU QUE** la vitesse est estimée être un facteur contribuant dans environ 27 pour cent des collisions, selon un rapport de Transports Canada datant de 2021;

**ATTENDU QUE** la vitesse est un facteur essentiel dans la survie des piétons impliqués dans des collisions avec des véhicules automobiles;

**IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE** le personnel fasse rapport sur l'état de la mise à jour de la Politique sur les zones de limitation de vitesse à la réunion d'avril 2026 du Comité de l'infrastructure et des travaux publics.

**Adopté**

Données sur la vitesse à la suite du retrait des caméras de contrôle de la vitesse

Proposé par le président T. Tierney

**Motion n° CITP 2026-25-12**

***Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée aujourd'hui cette motion pour permettre de faire rapport en temps opportun au Comité en avril.***

**Adopté**

Proposé par le président T. Tierney

**Motion n° CITP 2026-25-13**

**ATTENDU QUE** les excès de vitesse et la conduite dangereuse continuent de poser des risques pour la sécurité sur le réseau routier d'Ottawa;

**ATTENDU QUE** les données provenant des huit sites pilotes initiaux de contrôle automatisé de la vitesse ont montré une conformité soutenue et continue des automobilistes aux limites de vitesse affichées d'une année sur l'autre pendant que les caméras de contrôle de la vitesse étaient en place;

**ATTENDU QUE** le retrait des caméras de contrôle de la vitesse municipales par le biais du *projet de loi 56, Loi de 2025 visant à bâtir une économie plus concurrentielle* a réduit l'éventail d'outils dont dispose la Ville d'Ottawa pour gérer les excès de vitesse;

**ATTENDU QUE** le personnel a recueilli les données aux huit sites pilotes initiaux pour surveiller l'incidence du *projet de loi 56* sur la vitesse des automobilistes;

**IL EST PAR CONSÉQUENT RÉSOLU QUE** le personnel fasse rapport sur les données liées à la vitesse qu'il a recueillies depuis le retrait des caméras de contrôle de la vitesse à la réunion d'avril 2026 du Comité de l'infrastructure et des travaux publics.

**Adopté**

### **Comité de l'agriculture et des affaires rurales**

Voici, à titre d'information, la liste des éléments que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales a examiné en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, à sa réunion du 2 avril 2026.

Direction générale des services de la planification, de l'aménagement et du bâtiment

Programme de subventions pour le renforcement  
communautaire en milieu rural – Examen de la demande de subvention

Dossier : ACS2026-PDB-PS-0030 - Osgoode (20), Rideau-Jock (21)

### **Recommandation(s) du Rapport**

**Que le Comité de l'agriculture et des affaires rurales approuve les recommandations concernant les demandes relatives au Programme de subventions pour le renforcement communautaire en milieu rural, comme l'explique en détail le document 1.**

**Adopté**